



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique du tourisme

Question écrite n° 90243

Texte de la question

Alors que le Gouvernement mène une politique touristique volontariste, M. Dino Cinieri demande à M. le ministre délégué au tourisme de bien vouloir lui communiquer le bilan de l'année 2005 relatif aux recettes du tourisme international en France.

Texte de la réponse

Le nombre d'arrivées de touristes étrangers sur le territoire métropolitain a été estimé à 75,3 millions pour l'année 2005. Par rapport à l'année 2004, l'évolution, en terme d'arrivées, ressort à 0,2 %. Les recettes du tourisme international devraient connaître une croissance de l'ordre de 3,5 % (prix courants) pour s'établir aux alentours de 34 milliards d'euros, en hausse par rapport aux 32,834 milliards d'euros de 2004. L'accélération de la hausse de fréquentation des clientèles lointaines au pouvoir d'achat plus élevé a plus que compensé une légère baisse de la clientèle européenne. L'année 2005 aura ainsi vu la confirmation du retour des Américains du nord et des Japonais. Les autres clientèles lointaines, moins nombreuses et regroupées dans la rubrique « reste du monde », ont, elles aussi, sensiblement augmenté sans doute entraînées par l'émergence du tourisme chinois qui a généré 50 000 arrivées mensuelles dans l'hôtellerie française. Au niveau européen les touristes espagnols confirment l'attrait qu'ils ont pour la France depuis quelques années et les Scandinaves sont venus nombreux en 2005, alors que leur fréquentation avait diminué en 2004. La stabilité française, après une légère baisse en 2004, s'inscrit dans un contexte de hausse mondiale du tourisme international, prévu par l'Organisation Mondiale du Tourisme, de l'ordre de 5 % en 2005 contre 10 % en 2004. L'OMT complète ses estimations « précoces » par une prévision de croissance de l'ordre de 4 % pour l'ensemble de l'Europe.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90243

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 2006, page 3297

Réponse publiée le : 9 mai 2006, page 5008